

Bureau du 3 octobre 2005

Décision n° B-2005-3588

commune (s) : Jonage

objet : **Indemnisation des époux Eynard pour perte de location d'un terrain agricole situé lieu-dit Champ Gariot - Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la création du boulevard Pradel à Jonage, la Communauté urbaine a acquis des consorts Liochon, suivant acte du 6 juin 2005, une parcelle de terrain de 1 373 mètres carrés exploitée par les époux Eynard, locataires agricoles, située pour partie en zone Nae au POS de 1994 de Jonage et pour partie en zone NC.

L'acte signé entre les consorts Liochon et la Communauté urbaine précise que la Communauté urbaine prendrait à sa charge l'indemnisation du locataire fermier pour la partie située en zone NC, soit 604 mètres carrés. La partie située en zone Nae étant prise en charge par le vendeur.

Aux termes de la convention qui est présentée au Bureau, la Communauté urbaine verserait aux époux Eynard une indemnité d'éviction de location fixée à 0,43 € le mètres carré, soit 259,72 € ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention qui lui est soumise, relative à l'indemnisation des époux Eynard pour perte de location d'un terrain agricole situé lieu-dit Champ Gariot.

2° - Autorise monsieur le président à la signer.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0202.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,